



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



## Berne

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Bern (OSSM)  
Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

### Inscription militaire de la classe d'âge 2003

Les conscrits suisses de la classe d'âge 2003 seront enregistrés dans les contrôles militaires cette année.

Tous les conscrits qui n'ont pas encore reçu de lettre «Recensement et informations» concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'OSSM, agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: [jurabernois.ossm@be.ch](mailto:jurabernois.ossm@be.ch), téléphone: 031 635 49 50).

La Neuveville, avril 2020

Chef de l'unité affaires militaires / suppl cdt ar BE Romain Sunier

### L'âge flexible de la retraite permet une retraite anticipée

#### L'âge ordinaire de la retraite

L'âge ordinaire de la retraite des hommes est fixé à 65 ans. En 2020, les hommes nés en 1955 ont droit à la retraite.

L'âge ordinaire de la retraite des femmes est fixé à 64 ans. En 2020, les femmes nées en 1956 ont droit à la retraite.

#### Anticipation ou ajournement de la rente de vieillesse

Le système de retraite flexible mis en place permet aux femmes et aux hommes

- de l'anticiper de 1 ou 2 ans (une durée d'anticipation calculée en mois n'est pas prévue), ou
- de la retarder d'au moins 1 à 5 ans.

La personne qui décide d'anticiper sa rente touchera une rente réduite tout au long de sa retraite. A l'inverse, celle qui l'ajourne aura une rente majorée tout au long de sa retraite. La réduction comme le supplément sont périodiquement adaptés (en même temps que les rentes) à l'évolution des salaires et des prix.

Une personne mariée peut demander un versement anticipé ou différé de sa rente, indépendamment

de son conjoint. Dans le cas de figure d'un couple par exemple, l'épouse peut très bien demander sa rente avant l'âge ordinaire de la retraite tandis que le mari l'ajourne.

#### Anticipation de la rente

Pour demander l'anticipation de la rente, il faut remplir suffisamment à l'avance le formulaire officiel. La demande doit être déposée au moins trois mois avant la date d'anniversaire à partir de laquelle la rente anticipée devra être versée. Sinon, la rente ne pourra être anticipée qu'à partir de l'anniversaire suivant. Il n'est pas possible de déposer une demande avec effet rétroactif.

La personne qui perçoit une rente anticipée doit continuer à cotiser à l'AVS. Le calcul des rentes ne tient pas compte des cotisations versées durant la période d'anticipation. Pour les rentiers et les rentières encore actifs, un certain montant du revenu est exempté de la cotisation AVS. Or, les bénéficiaires d'une rente anticipée ne peuvent pas faire valoir cette franchise durant la période d'anticipation.

Les personnes se trouvant dans une situation économique modeste ont-elles la possibilité de toucher, elles aussi, une rente anticipée? La possibilité leur est offerte puisqu'elles ont, à certaines conditions, droit aux prestations complémentaires durant la période d'anticipation.

**Important: aucune rente pour enfant n'est versée** durant la période d'anticipation. Les rentes de survivants perçues en lieu et place d'une rente de vieillesse anticipée sont réduites du même montant que celle-ci.

#### Ajournement de la rente

La personne arrivant à l'âge de la retraite peut demander l'ajournement de la rente pour une période d'au moins 1 an jusqu'à un maximum de 5 ans au moyen du formulaire officiel. La rente s'augmente alors du supplément d'ajournement. La demande de rente peut être à nouveau déposée – également au moyen du formulaire officiel – en tout temps durant l'ajournement; ainsi la période d'ajournement ne doit pas être fixée à l'avance.

Le supplément d'ajournement, déterminé selon un montant fixe calculé en pourcentage de la moyenne de la rente ajournée, correspond à la contre-valeur d'assurance technique de la rente non touchée durant l'ajournement: ce supplément augmente en fonction de la durée de l'ajournement.

#### Renseignements

Les agences AVS donnent gratuitement tout renseignement et tiennent également à disposition les formulaires et mémentos sur lesquels figurent entre autres les taux d'anticipation et d'ajournement des rentes. Vous trouverez d'autres informations, des mémentos et des formulaires sur notre site [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou sur le site [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) (rubrique mementi).

Berne, avril 2020

Caisse de compensation du canton de Bern



## Belprahon

### Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: ECE SA, Bureau d'ingénieur-conseil CVS, rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 571, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau placée à l'intérieur du bâtiment, démantèlement de la citerne à mazout.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier et en raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous avec le secrétariat communal en téléphonant au 032 493 48 27.

Belprahon, le 16 avril 2020

Le Conseil communal

### Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Kunz Cyril, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Rte de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 522, Chemin du Prailat 10, 2744 Belprahon.

Projet: remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau splittée, extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Pour la consultation du dossier et en raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous avec le secrétariat communal en téléphonant au 032 493 48 27.

Belprahon, le 16 avril 2020

Le Conseil communal



## Corcelles

### Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019

Le Conseil communal informe qu'une opposition a été déposée à l'encontre du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019.

Le procès-verbal modifié et définitif peut désormais être consulté auprès de l'administration communale, Clos la Jus 27, à Corcelles sur rendez-vous.

La présente consultation ne peut faire l'objet d'aucune opposition et ainsi, aucune voie de recours n'est possible à l'encontre de ce document.

Corcelles, le 22 avril 2020

Conseil communal

## Restrictions de circulation

Selon l'Ordonnance sur les routes, nous vous informons que les restrictions de circulation sont maintenues **jusqu'au 26 avril 2020** (y compris).

De ce fait, l'accès à Raimeux n'est autorisé que pour les bordiers. Nous rappelons à tous nos citoyens que les mesures édictées par la Confédération, dans le cadre du Covid-19, sont toujours en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement durant cette période particulière.

Corcelles, le 22 avril 2020

Conseil communal



## Court

### Avis de construction

Requérant: Daniel Bögli, Les Chauffours 2, 2738 Court.

Propriétaire: Bourgeoisie de Court, rue du Moulin 4, 2738 Court.

Auteur du projet: idem requérant.

Emplacement: parcelle N° 2000, au lieu-dit «Les Chauffours 2», 2738 Court.

Projet: construction d'un silo tranché pour le stockage d'herbe et de maïs.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation: hors zone.

Dérégations: 24 ss LAT (RS 700).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 16 avril 2020

Municipalité de Court, administration municipale

## Ferraille (objets métalliques)

La ferraille (objets métalliques) pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 24 avril 2020, de 9h à 20h et le samedi 25 avril 2020 de 9h à 16h.

Eu égard à la pandémie de coronavirus (Covid-19), les mesures sanitaires doivent être respectées (distanciation sociale notamment).

Court, le 22 avril 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Entrée en vigueur

### Ordonnance sur la communication sur internet d'informations à caractère public (protection des données)

Lors de sa séance du 16 avril 2020, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur internet d'informations à caractère public.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

#### Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courte-lary.

Court, le 22 avril 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

### Avis de construction

Requérant: Gobat Vincent, Pré Net 16, 2830 Courrendlin.

Emplacement: parcelle N° 279, Le Côté 165.

Projet: remplacement du chauffage à mazout actuel par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Genre de construction: selon plans déposés.

Zone: H.

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 15 mai 2020 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En raison de l'épidémie de coronavirus (Covid-19), tous les dossiers en dépôt public peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous, N° tél: 032 499 95 42.

Crémînes, le 16 avril 2020

Secrétariat communal Crémînes

## Restrictions de circulation

Selon l'Ordonnance sur les routes, nous vous informons que les restrictions de circulation sont maintenues **jusqu'au 26 avril 2020** (y compris).

De ce fait, l'accès à Raimeux n'est autorisé que pour les bordiers. Les places de pique-nique, la place de jeux et la place polysportive restent aussi fermées jusqu'à cette date.

Nous rappelons à tous nos citoyens que les mesures édictées par la Confédération, dans le cadre du Covid-19, sont toujours en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement durant cette période particulière.

Crémînes, le 22 avril 2020

Le Conseil communal



## Eschert

### Feux en forêt et à proximité – interdiction

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est fort sur tout le territoire du canton de Berne. De ce fait, les feux en forêt et à proximité sont interdits avec effet immédiat.

Les citoyennes et citoyens d'Eschert ainsi que toutes les autres personnes concernées sont priées de tenir compte de ce qui précède.

Eschert, le 22 avril 2020

Conseil communal



## Grandval

### Restriction de circulation

Selon l'Ordonnance sur les routes, nous vous informons que les restrictions de circulation sont maintenues **jusqu'au 26 avril 2020** (y compris).

De ce fait, les accès à Raimeux et aux divers chemins, dont vous trouverez le détail sur notre site internet ([www.grandval.ch](http://www.grandval.ch)), ne sont autorisés que pour les bordiers. Les places de pique-nique et la place de jeux restent aussi fermées jusqu'à cette date.

Nous rappelons à tous nos citoyens que les mesures édictées par la Confédération, dans le cadre du Covid-19, sont toujours en vigueur.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre engagement durant cette période particulière.

Grandval, le 22 avril 2020

Le Conseil municipal



## Moutier

### Avis de construction

Requérant: Farine Laurent, rue des Jardins 3, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 337, rue des Jardins 3.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par deux pompes à chaleur air-eau split en cascade.

Zone: H3.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 mai 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone: 032 494 13 33.

Moutier, le 16 avril 2020

Services Techniques-Urbanisme

## Avis de construction

Requérant: Joset Denis, rue Jolimont 12, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 2090, rue Jolimont 12.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 mai 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'Administration communale (COVID-19), nous prions toutes les personnes désirant consulter ce dossier, de prendre contact au numéro de téléphone: 032 494 13 33.

Moutier, le 16 avril 2020

Services Techniques-Urbanisme



## Petit-Val

### Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 février 2020

Conformément à l'article 78 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 février 2020 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 14 avril 2020.

Souboz, le 22 avril 2020

Conseil communal

**Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h**





## Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Reconvilier, Route de Chaindon 9, 2732 Reconvilier.

Emplacement : parcelle N° 2140, au lieu-dit : « Vie des Crêts », commune de Reconvilier.

Projet : réaménagement de la place de parc existante, 197 places de parc en revêtement filtrant, revêtement bitumeux pour les accès, conservation de la place de repos au Sud et plantation de nouveaux arbres (34 comprenant ceux déjà existants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP Lb.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Reconvilier. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la Commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 avril 2020

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Perturbation du trafic

#### Rue du Dr. Tièche – Passage CFF Ouest

Durant ces travaux, les routes concernées seront fermées partiellement ou totalement, à la circulation. La Commission technique vous remercie d'avance de prêter attention aux mesures de circulation mises en place et pour votre compréhension.

Reconvilier, le 20 avril 2020

Commission technique

### Ordonnance sur les déchets

Conformément à l'article 16 du Règlement tarifaire relatif au Règlement sur les déchets du 12 juin 2017, le Conseil municipal, dans sa séance du 20 avril 2020, a adopté l'Ordonnance sur les déchets (Tarifs des taxes de base). L'ordonnance ainsi adoptée entrera en force avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et peut être consultée au secrétariat municipal sur préavis au 032 482 73 73 et sur le site web de la Municipalité.

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 22 avril 2020

Le Conseil municipal



## Roches

### Election d'un(e) conseiller(e) communal(e)

A l'échéance du dépôt des listes, le 3 avril 2020 17h, pour l'élection, le 17 mai 2020, d'un(e) conseiller(e) communal(e), une seule liste a été déposée dans les délais, portant le nom de M<sup>me</sup> **Suzanne Mettraux**.

Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège à pourvoir, M<sup>me</sup> **Suzanne Mettraux** est élue

tacitement. Le conseil communal a validé cette élection lors de sa séance du 14 avril 2020.

L'élection prévue le 17 mai 2020 est annulée.

Roches, le 15 avril 2020

Conseil communal



## Saicourt

### Avis de construction

Requérante : Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 24, 250 et 586, au lieu-dit : « Haut de la Fin », Saicourt, Commune de Saicourt.

Projet : réfection du chemin d'accès existant sur une longueur d'environ 100 mètres par la pose de deux bandes de roulement en goudron et le réaménagement du milieu de la route avec de la groisse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Zone de protection : périmètre de protection du paysage (art. 531 RCC/objet N° 6).

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Saicourt. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 avril 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



## Tavannes

### Avis de construction

Requérante : M<sup>me</sup> Evelyne Grillon, Chemin des Ecomunes 1, 2710 Tavannes.

Projet : démolition partielle de la saillie sud et des balcons et reconstruction avec création d'une véranda vitrée et de nouveaux balcons du bâtiment Chemin des Ecomunes 1 sis sur la parcelle N° 323 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 mai 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 15 avril 2020



## Valbirse

### Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Barbara Michelotti et Giorgio Romano, Route de Sorvilier 3, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Entreprise générale, Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard.

Adresse du projet : BF 907, Rue des Prés 21, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet : création d'une pergola. Changement des fenêtres (blanc) et porte d'entrée (anthracite). Nouvelle isolation de la toiture et couverture de la charpente. Nouvelle toiture plate sur la zone salle à manger et pergola. Remplacement du couvert à voitures (dimensions identiques). Installation d'une pompe à chaleur extérieure au Nord contre la façade de la maison, en remplacement du chauffage existant. Installation d'un poêle avec tubage extérieur en façade Sud.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H2.

Dépôt public : du 15 avril au 14 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch). Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email [constructions@valbirse.ch](mailto:constructions@valbirse.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage : Monsieur Braun Maurice, Rue des Tilleuls 6, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Adresse du projet : BF 1408, Rue des Tilleuls 6, Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau split-tée, au Nord du bâtiment.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H1.

Dépôt public : du 16 avril au 15 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch). Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email [constructions@valbirse.ch](mailto:constructions@valbirse.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Aiassa Borbely Anne-Catherine et Borbely Peter, La Franay 11, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA SA – Architecte HES-SIA, Rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray.

Adresse du projet: BF 1642, La Franay 11, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet: suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau en toiture, adossée à la superstructure de la cage d'ascenseur (non-visible). Mise en place de panneaux photovoltaïques posés à plat sur la toiture existante.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

Dépôt public: du 16 avril au 15 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch). Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email [constructions@valbirse.ch](mailto:constructions@valbirse.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 7 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Tajés Bugeiro Veronica et Peyre Clément, Dos la Velle 16, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Commune 26, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1892, Rue des Tilleuls 3, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: Construction d'une villa en béton et briques (sous-sol) et structure bois (rez et étage) avec réduit et places couvertes. Installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'Est de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dérogations: Demande de dérogation à l'art. 14 du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC, Malleray

Dépôt public: du 22 avril au 21 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier

sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch). Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email [constructions@valbirse.ch](mailto:constructions@valbirse.ch). Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 17 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

## Informations du Conseil communal

### Réouverture de la crèche

Fermée depuis le 17 mars, la crèche Au P'tit Château rouvrira ses portes dès le lundi 27 avril. Cette décision du Conseil communal vise à permettre le déconfinement par étapes voulu par le Conseil fédéral. Des mesures de protection du personnel, des parents et des enfants seront mises en place en fonction des directives qui seront données par les instances fédérales et/ou cantonales. Les parents qui désirent remettre leurs enfants à la crèche sont priés de contacter l'institution au 032 491 61 39.

### Course annulée, aînés pas oubliés

L'évolution de la situation relative au Covid-19 et aux aînés est incertaine à ce jour. A contrecœur mais avec le souci de préserver la santé des personnes âgées, le Conseil communal a dû se résoudre à annuler la sortie fixée le 19 août 2020. Bien conscient que les seniors subissent déjà beaucoup de contraintes en raison du Covid-19, l'Exécutif communal n'a pas voulu en rester à cette suppression. Le montant prévu au budget 2020 pour la sortie sera ainsi attribué à la nouvelle association d'aîné(e)s de Valbirse qui, rappelons-le, est en cours de constitution.

### Inscriptions aux bons de garde

Comme déjà annoncé, Valbirse adhèrera au système des bons de garde depuis le 1<sup>er</sup> août. Les parents qui confient leurs enfants à une crèche ou à une association de parents de jour doivent obligatoirement requérir des bons de garde auprès de leur commune de domicile. Afin d'expliquer cette nouvelle manière de faire et les démarches nécessaires pour les inscriptions, Valbirse a publié sur son site internet une présentation des autorités communales ainsi qu'une vidéo du canton. Ces informations sont accessibles sous l'onglet Vivre à Valbirse/Petite enfance/Bons de garde ([www.valbirse.ch/1170-vivre-a-valbirse-bons-de-garde](http://www.valbirse.ch/1170-vivre-a-valbirse-bons-de-garde))

### Déchetteries – piqûre de rappel

Le Conseil communal en appelle au respect des horaires d'ouverture des quatre déchetteries

communales sises à Pontenet, Malleray et Bévillard. Ces points de collecte sont accessibles du lundi au samedi de 7 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30. Ils sont par contre fermés le dimanche et les jours fériés.

Bévillard, le 20 avril 2020

Conseil communal de Valbirse

## Divers

Par8

### Assemblée des délégués du 28 mai 2020 à 19h 30 à la maison de paroisse de Moutier

ou compte tenu de la situation actuelle – Covid19 l'Assemblée pourra être reportée au 2 juillet 2020, même heure, même endroit

Ordre du jour

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 7 novembre 2019
4. Nomination de la secrétaire des PV Assemblée des délégués
5. COVID-19: situation au sein du Par8
6. Rapport du Président
7. Pastorale du Par8
8. Comptes 2019
9. Parole aux délégués du Par8
10. Divers

Tavannes, le 15 avril 2020

Secrétariat général du Par8

## Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

### Assemblée de paroisse ordinaire

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire qui aura lieu le mardi 26 mai à 20h, à Reconvilier, Cure Bel-Air 11:

PV de l'assemblée du 12 décembre 2019

1. Rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
2. Présentation et approbation des comptes 2019
3. Point Covid-19
4. Avenir du centre de Sornetan
5. Infos Par8
6. Vie paroissiale
7. Divers

En raison de la pandémie du Covid 19, cette assemblée pourrait être reportée; une nouvelle publication par voie officielle serait alors annoncée.

Les comptes 2019 sont déposés 30 jours avant l'assemblée au bureau de paroisse de Tavannes et peuvent être consultés sur demande au 032 481 15 11.

Tavannes, le 22 avril 2020

Brigitte Saunier, secrétaire

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**